

Synthèse enquête sur le catalogage des ressources électroniques

[53 réponses le 24 mai]

L'enquête portait sur les pratiques de catalogage des ressources électroniques, posant la question de leur signalement ou non-signalement, dans le catalogue SUDOC ou en local. Il en ressort des données brutes sur qui catalogue quoi et où, et peu d'informations sur le pourquoi de ces décisions, en dehors de quelques remarques dont nous allons faire état.

L'essentiel des documents électroniques catalogués dans le SUDOC sont des cd-roms, cités par la presque totalité des établissements. Les DVD sont souvent cités avec les cd-roms, mais moins représentés car certainement souvent associés aux vidéos (« images animées ») plutôt qu'aux documents électroniques.

Les divergences et l'essentiel des questions apparaissent pour les livres et les périodiques électroniques. Peu d'établissements les cataloguent aujourd'hui de manière exhaustive, mais ¼ se déclarent intéressés par leur signalement dans le SUDOC. Il est largement fait appel à l'Abes pour une automatisation des tâches :

- importation des notices des fournisseurs
- exemplarisation automatique pour les périodiques (questions sur le module APE récurrentes)

Ceux qui n'envisagent pas de cataloguer ces ressources font référence à leur caractère instable et aux solutions locales de type abécédaire des périodiques, portail ou moteur de recherche fédérée. Les avis sont partagés sur les sites web ou les signets et les bases de données, qui semblent être les types de ressource les moins concernés par le catalogage. Le catalogage en local est alors plus souvent évoqué. Quelques établissements déclarent cataloguer des fonds numérisés, mais aucun projet n'apparaît les concernant.

La grande majorité de ce qui est catalogué l'est dans le SUDOC, le signalement dans les catalogues locaux étant souvent réservé à des documents d'intérêt local (rapports, publications internes..) ou à des pratiques peu normalisées (ajout d'une 856 dans une notice décrivant le document papier, pour les périodiques ou les monographies existant aussi en ligne).

Certains bibliothèques font des choix face à l'ampleur du travail que représente le catalogage de la masse des ressources électroniques, et ne cataloguent « qu'une partie » des périodiques, ou « quelques » bases de données... Les critères de ces choix ne sont guère explicites, et d'un établissement à l'autre, les pratiques peuvent être opposées : faire le choix du catalogage dans le SUDOC uniquement pour les ressources payantes, ou à l'inverse uniquement pour les ressources libres ou bien ne cataloguer les périodiques électroniques que l'on a aussi sous forme papier, ou les titres hors bouquet.

Les critères qui interviennent dans le choix d'un type de signalement pour un type de ressource peuvent aussi être techniques (un SIGB qui ne gère pas les liens par exemple au contraire la possibilité de recherche fédérée), liés bien sûr à des problèmes de moyens humains ou attachés à l'implication dans un projet de collaboration régionale sur la documentation numérique.

Il est donc impossible d'établir des profils en matière de politique de signalement des ressources électroniques, les solutions sont variées, donnant parfois l'impression d'un traitement au cas par cas, sans vision d'ensemble.

Dans certaines réponses, on peut lire des attentes par rapport au réseau, pour la rédaction de consignes non pas tant sur « comment cataloguer ? » mais plutôt sur « que cataloguer ? ».

Il ressort de cette enquête une forte attente par rapport à l'Abes et au réseau des établissements. Dans quelle mesure est-il possible de mettre en place une politique commune de signalement des ressources électroniques dans le SUDOC ? Comment faciliter ce lourd travail pour les bibliothèques ?